

**Énoncé présenté au Comité permanent de l'environnement et du
développement durable (ENVI) de la Chambre des communes**

**Objet : Projet de loi C469 – Loi portant création de la Charte canadienne des
droits environnementaux**

Le mercredi 17 novembre 2010

**Matthew Firth
Agent principal
Syndicat canadien de la fonction publique
Service de la santé-sécurité et de l'environnement**

Merci de me permettre de prendre la parole devant le Comité. Je m'appelle Matthew Firth. Je suis agent principal au Service de la santé-sécurité et de l'environnement du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le plus grand syndicat du pays, dont l'effectif s'établit à quelque 600 000 membres.

Le SCFP est un syndicat socialement engagé et cet engagement s'étend à l'environnement. Le SCFP s'efforce d'améliorer dans toute la mesure du possible la qualité de vie de ses membres. En protégeant l'environnement naturel, nous rehaussons la qualité de vie de nos membres et, par extension, celle de tous les Canadiens.

Le SCFP appuie le projet de loi C-469.

Plus précisément, le SCFP contextualise son appui en soulignant le caractère opportun du projet de loi pour l'état de l'environnement naturel mondial et la tendance grandissante à l'enchâssement de droits environnementaux comme réponse aux facteurs de stress écologique.

Ensuite, le SCFP croit en la nécessité du projet de loi. En effet, compte tenu de la faiblesse du dossier du Canada en matière d'environnement – comme le montrent divers indicateurs – ce projet de loi permettra de mieux protéger et même d'enrichir l'environnement naturel.

Enfin, le SCFP insiste sur l'importance de certains points clés du projet de loi qu'il appuie.

À l'heure actuelle, l'environnement naturel du Canada et du monde est précaire. Divers facteurs environnementaux indiquent qu'il faut en accroître la protection, après des décennies de dégradation et d'exploitation des ressources naturelles de la planète. Les changements climatiques, la diminution de la biodiversité, la déforestation, la détérioration de la qualité de l'eau et de l'air – tous ces problèmes et d'autres montrent l'opportunité de mettre en place une charte des droits environnementaux.

Certains indices montrent que le monde se dirige vers un enchâssement des droits de la planète. Par exemple, en avril 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait le 22 avril

« Journée internationale de la Terre nourricière », une mesure qui faisait un pas de plus que le Jour de la Terre. Parlant de la déclaration, Evo Morales, président de la Bolivie, a affirmé que l'organisme mondial avait « pris une position historique en faveur de la Terre nourricière ». ¹ La déclaration de l'ONU énonce que : « la Terre et ses écosystèmes sont notre maison ... il est nécessaire de promouvoir l'harmonie avec la nature et la Terre ». ² En outre, le président Morales a qualifié la déclaration de première étape pour faire du XXI^e siècle celui « des droits de la Terre nourricière » tout comme le XX^e siècle a été celui des droits de la personne. ³ La prochaine étape sera de profiter de l'occasion pour adopter une déclaration sur les droits de la planète. Nous utilisons cet exemple pour montrer que le projet de loi C-469 se situe dans la droite ligne de ce qui semble être une tendance internationale à l'intégration des droits de la personne aux droits écologiques qui assurent la prospérité humaine. L'adoption du projet de loi C-469 serait une mesure environnementale progressiste pour le Canada et contribuerait à faire avancer le mouvement vers l'intégration du mieux-être écologique et de la santé à la prospérité sociale et économique, plutôt que de considérer l'environnement naturel et l'économie comme des éléments distincts ou contradictoires, une perspective désuète au XXI^e siècle. Plus près de chez nous, en Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans d'autres provinces canadiennes, des lois ont été adoptées pour assurer les droits environnementaux, tout comme dans des douzaines d'autres pays du monde.

De nombreux indices de performance de l'environnement montrent que le dossier du Canada en la matière est médiocre. Par exemple, le Yale University Environmental Performance Index 2010 a évalué 163 pays selon 25 indicateurs de la performance dans dix catégories de politique visant tant la santé publique environnementale que la vitalité de l'écosystème. Les indicateurs permettent de juger, à l'échelle nationale, la mesure dans laquelle les pays ont atteint leurs objectifs en matière de politique environnementale. Mondialement, le Canada se retrouve au 46^e rang sur 163 pays avec un pointage de 66,4 de pourcentage, ce qui équivaut à un C. ⁴ Ce classement place le Canada au milieu du groupe, derrière des pays en développement comme le

¹ « L'Assemblée générale proclame le 22 avril "Journée internationale de la Terre nourricière", adoptant par consensus la résolution proposée par la Bolivie ». Soixante-troisième plénière de l'Assemblée générale, 80^e réunion : (<http://www.un.org/News/Press/docs/2009/ga10823.doc.htm>).

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ *Environmental Performance Index, 2010*. Yale University: (<http://epi.yale.edu/Countries>).

Mexique et la Roumanie, et loin derrière d'autres pays industrialisés comme la Suisse et la Suède. Le Canada s'est bien classé au chapitre de la qualité de l'eau, de l'accès aux services d'assainissement et à l'eau et des niveaux de pollution de l'air intérieur. Mais il n'a pas obtenu la note de passage pour la vitalité de l'écosystème, les pêches, les changements climatiques et la pollution de l'air.

Le Canada fait encore moins bonne figure lorsque les indicateurs environnementaux se limitent, par exemple, aux changements climatiques, qui sont présentement la plus grave menace à la stabilité environnementale. Le centre de recherche sociale Germanwatch, avec le Climate Action Network International (Réseau Action Climat International), produit des rapports annuels sur les pays qui sont responsables de plus de 90 pour cent des émissions de CO₂ dans le monde reliées à l'énergie. Les pays sont évalués en fonction de leurs niveaux d'émission, de leurs tendances d'émissions et de leurs politiques climatiques nationales et internationales. La politique nationale du Canada sur les changements climatiques a été qualifiée de « très mauvaise » et fait l'objet d'un commentaire spécifique dans le rapport de 2010. Le rapport mentionne des niveaux d'émission en hausse au Canada, qui dépassent de 34 pour cent sa cible établie selon le protocole de Kyoto. Dans l'ensemble, le rapport place le Canada à l'avant-dernier rang – 56^e sur 57 pays, un classement qui demeure inchangé par rapport à 2009.⁵ Ces résultats montrent que le Canada doit agir pour améliorer sa performance environnementale, ce que le projet de loi C-469 pourrait aider à faire.

Certains aspects spécifiques du projet de loi C-469 contribueront à renforcer la performance environnementale du Canada. Par exemple, il confirme que le gouvernement du Canada a le devoir de protéger l'environnement. Il propose également une démarche multigénérationnelle à long terme en déclarant que les générations futures ont droit à un environnement sain et écologiquement équilibré. En outre, le projet de loi reconnaît la valeur intrinsèque des processus écologiques essentiels, autrement dit que les systèmes naturels sont jugés vitaux, non plus comme une ressource ou une marchandise, mais implicitement et fondamentalement. Ce moment charnière dans la réflexion sur le monde naturel profitera à tous les Canadiens.

⁵ Burck, J., Bals, C. & Rossow, V. (Décembre 2009). *The Climate Change Performance Index Results 2010* (Résultats de l'indice de rendement pour les changements climatiques): (<http://www.climateactionnetwork.ca/e/publications/ccpi-2010.pdf>).

Un autre aspect clé du projet de loi est le principe de précaution, considéré comme une base sur laquelle agir pour redresser les torts en environnement. Trop souvent, les mesures prises pour régler des problèmes environnementaux sont restreints par ce que l'on considère comme des preuves contradictoires – le principe de précaution remédierait à ce problème en permettant d'agir pour préserver l'intégrité du monde naturel simplement parce qu'une menace est très probablement apparente ou imminente, ou les deux. Une telle démarche est proactive et progressiste. De même, le principe de la justice environnementale décrit dans le projet de loi C-469 offre une vision démocratique du monde naturel.

Le fondement de ce projet de loi est le droit à un environnement sain pour tous les Canadiens, un autre point important que le SCFP appuie. En outre, en assurant la reddition de comptes par la divulgation de l'information sur l'environnement d'une manière raisonnable, rapide et économique, le projet de loi gagne en crédibilité.

Le processus par lequel cette loi serait appliquée est aussi crédible : des enquêtes, des révisions judiciaires et, subséquemment, diverses mesures de correction. La clause du projet de loi sur les représailles pourrait être renforcée en interdisant les représailles de manière à ce qu'aucun employeur, ni aucune personne agissant au nom d'un employeur ou en position d'autorité vis-à-vis d'un employé de l'employeur, ne puisse congédier un employé, lui imposer des mesures disciplinaires, le pénaliser, lui imposer des mesures coercitives ni le harceler sous prétexte que cet employé a demandé au commissaire de mener une enquête en vertu de la Charte canadienne des droits environnementaux. Une telle disposition assurerait la protection des travailleurs.

Enfin, la modification proposée à la *Charte canadienne des droits et libertés* pour assurer la cohérence avec une charte des droits environnementaux s'inscrit dans une perspective plus globale, conforme au mouvement actuel vers l'intégration de l'humanité à l'écologie, comme le souligne la déclaration de l'ONU sur la Terre nourricière, d'autres lois dans d'autres pays et diverses autres mesures.

En résumé, le projet de loi C-469 élargirait la portée de la protection de l'environnement assurée par le Canada, ce qui améliorerait le dossier de notre pays en matière d'environnement et contribuerait à faire avancer les droits de la planète dans une période de changements écologiques majeurs.

Merci.

:as/sepb491
Le 15 novembre 2010
k:\environment - general files\bill c-469\bill c-469-fr.doc